

N° CG 2007/II - 3<sup>e</sup>/26  
Séance du 23 MARS 2007

**COMMUNICATION**

**Direction des Routes et des Transports**


-----

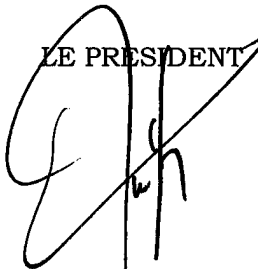
**Investissements routiers  
Plan Pluriannuel des Investissements Routiers**

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

- donne acte au Président de la communication relative à l'investissement dans le domaine des routes et à ses perspectives d'évolution par la mise en œuvre d'une démarche de programmation pluriannuelle des investissements routiers.

Acte certifié exécutoire  
Révisé le Préfet 23 MARS 2007  
Date 30 MARS 2007  
Pour le Conseil Général  
et déléguation  
  
Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT  
  
Charles BUTTNER